



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38794

Texte de la question

M Jacques Roger-Machart attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le développement de la sous-traitance occulte et du travail clandestin dans le secteur du bâtiment. En effet, contrairement aux dispositions du code du travail et en violation évidente de la législation réglementant la sous-traitance, un nombre croissant d'entrepreneurs du bâtiment ont recours à de faux contrats de sous-traitance permettant à de soi-disant artisans, souvent non qualifiés, d'agir, en toute illégalité, comme prestataires de main-d'œuvre sans cotiser à l'ensemble des charges du BTP. Le développement de ces pratiques provoque, au-delà d'une grave remise en cause de la protection sociale à laquelle ont droit tous les salariés, une dégradation inacceptable des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de qualification sur les chantiers. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer une plus grande transparence dans les règles de passation des marchés et de dévolution des travaux, pour garantir l'application de la législation sur la sous-traitance, limiter l'utilisation des contrats précaires et permettre le respect de la législation du travail.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Machart Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38794

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1385